

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <u>12341</u>		Société : <u>RAM</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : <u>YAAKOURBI Oumaima</u>	
Nom & Prénom : <u>YAAKOURBI Oumaima</u>		Date de naissance : <u>08/03/1984</u>	
Adresse : <u>29, Rue Abou Oman El Hant, 2 Nans, Casablanca</u>			
Tél. <u>062839339</u>		Total des frais engagés :	

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : ...../...../.....			
Nom et prénom du malade : <u>Comp' lement</u> ...../...../.....			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : ...../...../.....			
Affection longue durée ou chronique : <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC Pathologie : ...../...../.....			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ...../...../.....			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at/le médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ...../...../..... Le : ...../...../.....

Signature de l'adhérent(e) : YAAKOURBI Oumaima

VOLET AD

**Décompte de Remboursement**  
**Maladie-Maternité**

CONTRACTANTE : WANA CORPORATE SA / 11539 /  
80  
NOM DE L'ASSURE : MEDAGHRI ALAOUI RACHID  
BENEFICIAIRE : YOUSSEF  
DECLARATION N° : 22163840 / 22163840

CONTRAT N° : 9106 60 / 359800  
CERTIFICAT N° : 3605836 MATRICULE: 3605836  
DATE DE LA DECLARATION : 06/10/2023  
DATE DE REMBOURSEMENT : 24/01/2024

CODE ACTE	NATURE DES PRESTATIONS	VOUS AVEZ PAYE	REMB. ASSUREUR DE BASE	BASE DE REMB.	* COEFF.	TAUX REMB.	MONTANT DE REMB.
5	Consultation specialiste	200.00		200.00		80.00%	160.00
44	Vaccin	496.00		496.00		80.00%	396.80
TOTALS		696.00		696.00			556.80
OBSERVATIONS :							

\* La cotation de l'acte effectué selon la Nomenclature Générale des Actes Professionnels

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

## ETABLIR UNE DECLARATION PAR PERSONNE MALADE

- En cas d'accident, préciser les causes, circonstances, date, lieu et heure.
- La déclaration doit être accompagnée de toutes pièces justificatives, (Ordonnances médicales prescrivant les médicaments ou tout examen de radiologie et laboratoire, etc...)
- Les vignettes ou à défaut les prospectus et les P.P.M. concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
- Lorsque la personne soignée bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
- Tous certificats, note d'honoraires et ordonnances remis à l'occasion d'un sinistre sont conservés par l'assureur.
- **Soins dentaires** : Pour les extractions multiples de plus de 5 dents, les soins spéciaux, parodontoses et radios (plus de 2 par séance). Une entente préalable et obligatoire.
- **En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale** : la déclaration de maladie doit être accompagnée d'une facture détaillée et acquittée sur laquelle devront être précisés : la cotation des actes la ventilation des frais annexes, le nombre de jours d'hospitalisation et le détail de fournitures pharmaceutiques.
- **Délai de remise des pièces** : Toutes pièces concernant un sinistre, doivent être remise à l'assureur au plus tard, dans les trente jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
- L'indemnité forfaitaire couvrant les frais de grossesse et de maternité est payable sur présentation d'un extrait d'acte de naissance.

### • Protection des données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré /souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du service conformité par courrier à la Boite Postale 16193 ou par e-mail : conformite@wafaassurance.co.ma

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

Vérifiez avant l'envoi que rien n'a été omis, vous éviterez toute correspondance inutile, et nos règlements seront alors rapides.

## VOLET DÉTACHABLE

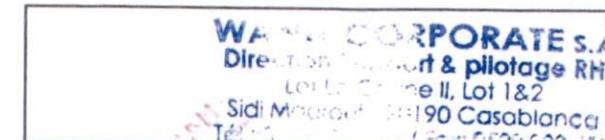
Prière de remplir et de garder ce volet qui sera nécessaire à présenter pour toute réclamation.



تأمين الوفاء  
Wafa Assurance

SIÈGE SOCIAL : 1 BD. ABDELMOUMEN - CASABLANCA - TEL : 05 22 54 55 55 - R.C. : 31 719 - I.F. 01085467 ICE : 00008373600004  
S.A. au capital de 350.000.000 dh - Entreprise régie par la loi n° 17/99 portant code des assurances  
www.wafaassurance.ma

DECLARATION DE MALADIE : 22163840



Cachet de l'employeur

N° du contrat :

N° affiliation :

Nom et prénom de l'assuré

Type de déclaration

Total des frais engagés

WAFA CORPORATE S.A.  
Direction de l'assurance & pilotage RH  
Lot 12, Zone II, Lot 1&2  
Sidi M'hamed, BP 190 Casablanca

60/357 9800

3605836 Matricole Sté :

Medaghni Alain Rachid

Médical  Dentaire  Optique

69600 dh

DOCTEUR M. ZARLA  
PÉDIATRE  
Résidence El Walida  
199, Bd Bir Anzarane  
Tél : 322 25 55 24 - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de la consultation :

Nom et prénom du malade : MEDAGHNI Alain Age

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint  Enfants

Nature de la maladie :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la compagnie.

Signature de l'assuré

DECLARATION

CONTRAT N°

CERTIFICAT N°

NOM DU MALADE

DATE DE CONSULTATION

TOTAL DES FRAIS ENGAGÉS

22163840

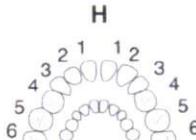
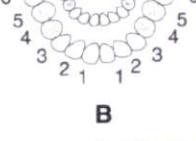


تأمين الوفاء  
Wafa Assurance

Dates des actes médicaux	Signature et cachet du praticien attestant le paiement des actes	Montant des honoraires
Médecin traitant	DOCTEUR M. ZAKOUR PEZAYNE T Résidence Et Walida 189, Bd Bir Anzarane 122 25 55 21 - Casablanca T	DOCTEUR M. ZAKOUR PEZAYNE T Résidence Et Walida 189, Bd Bir Anzarane 122 25 55 21 - Casablanca T
Pharmacie	22/07/23 RC sur parking CARREFOUR Sidh'aprof (Ancien Metro) Casablanca - Tel.: 05 22 23 77 77 / 05 22 33 59 53 WhatsApp: 06 22 12 28 18 T: 20733792 - OMSS: 4083343 INPE: 022237722	496,00
Analyses / Radiologie		
Auxiliaires médicaux		

Le praticien précisera la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins et leur coefficient d'après la Nomenclature Générale des Actes Professionnels.

**DEVIS**  **FACTURE**

SOINS	PROTHESE	
<b>H</b>		Montant des honoraires perçus par le praticien pour les soins : 
<b>D</b>		Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement des soins : 
<b>G</b>		Date : 
<b>B</b>		Montant des honoraires perçus par le praticien pour la prothèse : 
Le praticien couvre de hachures les DENTS A REMPLACER, surcharge le contour des dents qui supporteront des crochets, indique la nature de l'appareil, le nombre de dents artificielles et de crochets		Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement de la prothèse : 
		Date de l'appareillage : 

## VOLET DÉTACHABLE

Prière de remplir et de garder ce volet qui sera nécessaire à présenter pour toute réclamation.

# عيادة طب الأطفال

Docteur Noureddine ZAHER

PEDIATRE

Lauréat de la Faculté de Nantes (France)

**Urgences et Réanimation Néonatale**

Ex Assistant Allergologie et Asthme

Infantiles Hôpital Saint-Nazaire (France)

Ancien Attaché aux Urgences Pédiatriques

et Néonatalogie - CHU - Nantes

Diplôme Universitaire Réanimation et Urgences

Pédiatriques Faculté de Rennes (France)

**الدكتور نور الدين الزاهر**

اختصاصي في أمراض الطفل وإنعاش المولود

خريج كلية الطب بنانط (فرنسا)

**تشخيص أمراض الحساسية والضيقية**

مساعد قسم الحساسية والضيقية لدى الأطفال

بمستشفى سانزير (فرنسا)

ملحق سابق بمستعجلات الأطفال والمولود

بالمراكز الجامعي بنانط

دبلوم جامعي للمستعجلات وإنعاش الأطفال

كلية الطب بربن (فرنسا)

Casa, le : 8/2/17 | 23

Medecin H.R. Alzahr

Youssef

① Sulfone

496,00

② Doliphane 150mg

11 Supp T3 R/1

Merodol 500ml

26/12

DOCTEUR N. ZAHER  
PEDIATRE  
Résidence El Walida  
199 Bd Bir Anzarane  
05 22 25 55 24 Casablanca

Conseils et urgences : GSM : 06 61 18 76 01

إقامة الوالدة، 199 شارع بدر انزاران، الطابق الأول رقم 4 ( أمام إقامة خريبكة ) - البيضاء - الهاتف : 05 22 25 55 24  
Rés. El walida, 199 Bd Bir Anzarane, 1er étage N°4 Juste à côté de la Grilladière - Casablanca

**PHARMACIE DE LA COLLINI**  
Sur parking CARREFOUR Sidi Maârouf (Anden Maârouf)  
Casablanca - Tel: 05 22 25 55 18  
whatsapp: 06 61 12 38 18  
tel: 06 61 12 38 18  
Email: [pharmacielalcollini011@gmail.com](mailto:pharmacielalcollini011@gmail.com)